

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11,12, 13 et 14 juin 2019

2019 V.265 Vœu relatif à la création d'un espace vert sur la parcelle sise 89 rue Saint-Maur, 70 avenue Parmentier et 13 passage Saint-Ambroise

Considérant la situation de la parcelle sise 89, rue Saint-Maur, 70, avenue Parmentier et 13, passage Saint-Ambroise, propriété de la Ville de Paris, pour partie occupée par la société Enedis, pour partie constituée d'espaces bâtis vacants ;

Considérant que cette parcelle fait déjà l'objet d'une réserve pour la création de logement social (LS 100-100) au plan local d'urbanisme ;

Considérant la volonté de la Ville de Paris et de la Mairie du 11^e arrondissement de renforcer la place du végétal dans la ville, comme en témoigne la forte dynamique de création de jardins dans le 11^e arrondissement (12 409 m² de surface supplémentaire depuis 2003 pour une surface totale de 96 695 m², soit une augmentation de 14,7 %) ;

Considérant que cette dynamique doit être poursuivie et amplifiée, afin d'accroître la surface d'espaces verts disponible par habitants qui demeure encore insuffisante (0,64 m² de jardins par habitants en 2018) en raison de la très forte densité urbaine du 11^e arrondissement ;

Considérant par ailleurs que cette parcelle constitue un espace traversant reliant l'avenue Parmentier et la rue Saint-Maur non accessible au public, qui pourrait faire l'objet d'une valorisation en conséquence en étant « rendue » aux Parisiennes et Parisiens sur le modèle du jardin Truillot récemment ouvert au public ;

Considérant enfin qu'en application des articles L.151-41 § 1° à 3° et R.123-11 § d du Code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme inscrit sur des terrains des emplacements réservés aux voies, ouvrages publics, installations d'intérêt général et espaces verts ;

Sur proposition de François Vauglin et des élus du groupe socialiste et apparentés,

Émet le vœu :

- que le Conseil de Paris étudie la création d'un périmètre dédié à la création d'un espace vert public qui pourrait être intégré à la réserve pour la création de logement social existante sur la parcelle sise 89 rue Saint-Maur, 70 avenue Parmentier et 13 passage Saint-Ambroise dans le cadre d'une prochaine révision ou modification du plan local d'urbanisme.